o.C.16.44.Ro. - O. - IM

Le 17 juillet 1953.

M. Trenellini:

he Dufour (à son relon)

Note pour le Chef du Département

Vols spéciaux de la Swissair à la demande des autorités soviétiques.

Le 15 juillet, M. Steck, de l'Office de l'air, m'a fait savoir que les autorités soviétiques avaient approché le représentant de la Swissair à Vienne pour lui offrir d'effectuer 24 vols spéciaux à destination de Prague, Vienne et Budapest afin d'amener de Kloten dans ces villes des participants au rassemblement de la jeunesse communiste qui se tiendra prochainement à Bucarest. L'Office de l'air voulait connaître notre avis.

D'entente avec M. Zehnder, j'ai écrit le même jour à l'Office de l'air selon copie de lettre ci-jointe, pour le prier d'inviter la Swissair à s'abstenir dans cette affaire, vu les inconvénients qui pourraient en résulter.

Le 17 juillet, j'ai eu la visite de MM. Haas et Aeppli, de la direction de la Swissair, et de M. Meier, leur représentant à Vienne. Ils étaient accompagnés de M. Steck. Je les ai reçus avec M. Brügger, chef de la section est de la Division politique.

M. Haas, auquel l'Office de l'air avait communiqué notre manière de voir, avait aussitôt donné l'ordre de ne pas aller de l'avant dans cette affaire. Entretemps cependant, le représentant de la Swissair à Vienne, M. Meier, était arrivé à Zurich. Il a fait valoir que le Haut-Commissaire soviétique venait de prendre la décision d'autoriser les lignes de navigation aériennes suisse, scandinaves et néerlandaises à effectuer des vols réguliers et des vols spéciaux pour Vienne. Cette décision est très importante pour le développement de la Swissair. D'autre part, celle-ci espère ouvrir une ligne Zurich-Berlin. Des pourparlers sont déjà en cours à ce sujet avec les autorités soviétiques. Si la Swissair repoussait maintenant la demande qui lui est faite, sa position à l'égard des autorités soviétiques pourrait en souffrir. Notre ministre à Vienne a écrit ce qui suit à M. Meier:

"Aus einer von Ihnen gemachten Mitteilung geht hervor, dass die Leitung der Swissair anscheinend auf gewisse Bedenken stösst, einem Sonderflug für ein Jugend-Festival in Bukarest zu übernehmen. In einem Augenblick, in dem



die sowjetrussischen Behörden gegenüber der Swissair ein bedeutendes Entgegenkommen an den Tag legen, könnte u.U. die Ablehnung eines solchen Sonderfluges möglicherweise der Herstellung eines neuen freundlicheren Klimas hinderlich sein. Ich bin dessen überzeugt, dass die Leitung Ihres Unternehmens die Sachlage mit aller Umsicht beurteilen wird."

J'ai fait valoir que nous ne pouvons que maintenir notre point de vue. Il y aurait de sérieuses objections d'ordre politique à ce que la Swissair facilite la participation de jeunesses communistes au rassemblement de Bucarest. Nous ne pensons pas non plus que cela soit dans l'intérêt de la Swissair de le faire. Il y aurait probablement des protestations de la part de l'opinion publique suisse et de l'opinion publique étrangère, notamment américaine. Le tort qui en résulterait pour notre compagnie de navigation aérienne serait en fin de compte plus grand que le bénéfice qu'elle retirerait de l'opération (200.000 fr.). Nous ne pensons pas qu'un refus puisse avoir de l'influence sur les lignes que la Swissair exploite ou projette d'ouvrir à Vienne, Prague et Berlin, car les Soviets ont un intérêt évident à ces lignes.

En conclusion, M. Hags nous déclare que la Swissair, se rendant à nos objections, renoncera à effectuer les vols spéciaux qui lui sont demandés. Toutefois, comme les pourparlers avec l'agence de voyages autrichienne qui traite l'affaire pour le compte des autorités soviétiques sont déjà assez avancés, elle ne peut opposer une fin de non recevoir complète. Elle se bornera donc à doubler ses vols réguliers à destination de Prague et, faisant usage de l'autorisation qui vient de lui être accordée, elle mettra en service une ligne régulière pour Vienne. Les jeunes communistes qui voudront emprunter ces lignes voyageront donc dans les mêmes conditions que des passagers ordinaires.